



Santé, Solidarités : l'heure des choix

Paris, 5 mai 2026

De manière inédite, la CFDT Santé Sociaux, l'UDES et l'UNIOPSS unissent leurs voix pour interpeller les pouvoirs publics et obtenir enfin des engagements sur le financement des besoins des secteurs sanitaire, social et médico-social non-lucratifs. L'urgence des situations sur le terrain nécessite de trouver rapidement des solutions.

La CFDT Santé Sociaux, l'UDES et l'UNIOPSS représentent ensemble les gouvernances, les bénévoles, les employeurs et les salariés des secteurs sanitaire, social et médico-social non lucratifs. Nous portons ainsi par là même les revendications d'un accompagnement digne des personnes, à la hauteur de leurs besoins.

Aujourd'hui, devant les impasses budgétaires et organisationnelles des autorités publiques, nous unissons nos voix pour alerter sur la fragilisation croissante de notre secteur pourtant essentiel à la cohésion sociale et territoriale.

En effet, chaque jour, des millions de personnes sont accueillies et/ou accompagnées dans nos structures associatives, fondations ou mutualistes, par des équipes de professionnels et bénévoles engagés qui soignent, accompagnent, aident et protègent les plus vulnérables. Ainsi, plus de la moitié des heures d'aide à domicile et de service à la personne est dispensée par des associations ; 80 % des établissements de protection de l'enfance, 85 % de ceux pour les personnes en situation de handicap et 29 % des EHPAD relèvent du secteur privé non lucratif.

Notre secteur constitue ainsi un pilier du modèle social français. Pourtant, l'absence de vision de long terme et la fragmentation des décisions publiques fragilisent durablement ses équilibres économiques.

Les professionnels — 1,3 million, majoritairement des femmes — exercent leurs missions dans des conditions de plus en plus dégradées : baisse du pouvoir d'achat équivalente à trois mois de salaire en quinze ans, fortes tensions de recrutement (68 % des structures concernées) et 280 000 emplois à pourvoir chaque année.

Faute de réponses structurelles, les organisations privées non lucratives sont déjà contraintes à des arbitrages qui peuvent affecter la qualité et l'accès aux accompagnements, au risque d'accroître les inégalités territoriales.

Réduire l'accompagnement, en dégrader la qualité ou en reporter le coût sur les personnes concernées : aucune de ces options n'est acceptable.